

# Un frontalier allemand en télétravail a-t-il droit au congé familial luxembourgeois ?

## Réponse courte

Oui, le frontalier allemand bénéficie du **congé pour raisons familiales** luxembourgeois dans les mêmes conditions qu'un salarié résident. Ce droit est prévu par les articles [L.234-46](#) à [L.234-52](#) du Code du travail et s'applique indépendamment du lieu de travail. Le télétravail ne modifie ni les conditions d'ouverture ni la durée du congé familial, qui dépend de l'**âge de l'enfant**.

## Définition

Le **congé pour raisons familiales** est un congé spécial accordé au salarié en cas de maladie grave d'un enfant de moins de 18 ans nécessitant la présence d'un parent. Sa durée varie selon l'âge de l'enfant : **12 jours** par enfant de 0 à 3 ans, **18 jours** de 0 à 12 ans et **5 jours** de 13 à 17 ans, par période de 24 mois. L'indemnisation est versée par la [CNS](#).

## Conditions d'exercice

Les conditions d'accès au congé familial sont :

Condition	Détail
Enfant de moins de 18 ans	à charge du salarié
Maladie ou accident	nécessitant la présence du parent
Certificat médical	attestant la nécessité de la présence parentale
Information de l'employeur	le jour même de l'absence
Affiliation au régime luxembourgeois	condition remplie tant que les seuils sont respectés

## Modalités pratiques

L'employeur doit gérer le congé familial du frontalier :

Élément	Détail
<b>Accepter le certificat médical</b>	délivré par un médecin allemand
<b>Transmettre la demande</b>	à la <u>CNS</u> pour indemnisation
<b>Ne pas déduire le congé</b>	du décompte des jours de télétravail
<b>Maintenir les droits</b>	pendant la période de congé
<b>Respecter la protection</b>	contre le licenciement pendant le congé

## Pratiques et recommandations

**Inform**er les frontalier allemands allemands de leur droit au congé familial luxembourgeois dès l'embauche. **Préciser** que le certificat médical d'un médecin allemand est recevable. **Rappeler** que les jours de congé familial ne sont pas des jours de télétravail et ne comptent pas dans les seuils. **Faciliter** les démarches administratives en accompagnant le salarié dans sa demande auprès de la CNS.

## Cadre juridique

Le congé familial est régi par :

Référence	Objet
Articles <u>L.234-46</u> à <u>L.234-52</u>	Congé pour raisons familiales
Article <u>L.251-1</u>	Égalité de traitement
Règlement (CE) 883/2004	Coordination des prestations familiales
Article <u>L.121-4</u>	Obligations contractuelles
Convention du 20 octobre 2020 sur le télétravail	Cadre du télétravail

Le congé familial est une prestation en nature exportable. Le frontalier allemand y accède sans discrimination. L'employeur ne peut pas conditionner l'accès au congé familial au fait que le salarié soit en présentiel ou en télétravail.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.